



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro:

CF-2017-10

Date d'entrée en vigueur :

13 mars 2017

ATA:

27

Certificat de type :

A-131

Sujet:

Commandes de vol – Circuit de commande de la gouverne de direction – Remplacement des étriers de palonnier gauche et droit.

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. :

Modèle CL-600-2C10 portant le numéro de série 10343,
Modèles CL-600-2D15 et CL-600-2D24 portant les numéros de série 15326 à 15370,
Modèle CL-600-2E25 portant les numéros de série 19041 à 19042.

Conformité :

Dans les 6600 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Bombardier Aéronautique a informé Transports Canada qu'un certain nombre d'étriers de palonnier reçus n'avaient pas été adéquatement inspectés par le fournisseur. En effet, ce dernier s'est rendu compte que l'inspection de détection de fissures n'avait pas été effectuée après la fabrication de certains étriers de palonnier. Un étrier du palonnier fissuré peut nuire au bon fonctionnement de la commande de direction du côté visé et pourrait créer des difficultés de manœuvre de l'avion.

La présente CN a été émise pour rendre obligatoire le remplacement des étriers de palonnier gauche et droit.

Mesures correctives :

Remplacer les étriers de palonnier gauche et droit conformément à la version initiale du bulletin de service 670BA-27-073 en date du 23 novembre 2016, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne
Émis le 27 février 2017

Contact :

Craig McAllister, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.